

**Voeu déposé par les groupes GEP, PCF-FG, SOCA et « Génération.s » relatif à la préservation de l'artisanat dans le quartier Sainte-Marthe.**

**Voeu déposé par Mme SIMONNET relatif à une opération immobilière dans le quartier Sainte-Marthe.**

**Voeu déposé par l'Exécutif.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Nous passons aux voeux n° 81, n° 82 et n° 82 bis relatifs à la préservation de l'artisanat dans le quartier Sainte-Marthe.

La parole est d'abord à Mme Joëlle MOREL, pour présenter le voeu n° 81.

**Mme Joëlle MOREL**.- Merci, Monsieur le Maire.

Ce voeu a été présenté au conseil d'arrondissement du 10e arrondissement par les élus écologistes et voté à l'unanimité. J'ai l'honneur, ce soir, de présenter ce voeu porté par le groupe des élus écologistes, par les élus du Parti communiste, des élus PS et de "Génération.s".

Le quartier Sainte-Marthe concentrait depuis un grand nombre d'années plusieurs artisans et artistes. Ils étaient souvent installés dans des immeubles insalubres et la Ville s'est engagée, de 1994 à 2013, à leur rénovation.

Malgré la protection de ce quartier classé dans le P.L.U. "Zone de protection de l'artisanat", il est de nouveau en pleine mutation et il y a un risque de voir disparaître les artisans. La Société immobilière de Normandie est propriétaire d'un grand nombre de mètres carrés de ce quartier puisqu'elle possède 120 lots, dont 80 en rez-dechaussée, et 40 de ces rez-de-chaussée sont vacants. Ce quartier est donc l'objet de spéculations immobilières.

C'est la raison pour laquelle nous demandons que la Ville réaffirme son souhait de préserver l'identité du quartier Sainte-Marthe par le maintien des artistes et artisans déjà en place, et le soutien à l'installation de nouveaux artisans et artistes dans les locaux vides. Que la Ville étudie et mette en oeuvre l'ensemble des dispositions à prendre pour garantir le maintien et la bonne occupation des locaux vides, notamment la substitution à l'acheteur de la Société immobilière de Normandie des locaux dans le cas d'une vente de la société. Enfin, que la Ville initie une réunion avec les nouveaux propriétaires et gérants de la Société immobilière de Normandie pour clarifier leurs intentions pour le quartier.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci, Joëlle MOREL.

Je donne la parole à Mme Danielle SIMONNET, pour le voeu n° 82.

**Mme Danielle SIMONNET**.- C'est vraiment un sujet extrêmement préoccupant parce que l'on voit bien que l'on est coincé, avec une situation où des gros opérateurs spéculateurs peuvent totalement modifier un quartier. On est vraiment face au problème crucial de gentrification et de spéculation. On est face à une opacité du projet de mise en vente de la Société immobilière de Normandie. Un risque de rachat de ses actifs fonciers parisiens, notamment dans le quartier de Sainte-Marthe, ne sert que les intérêts privés à visée uniquement spéculative. Le risque est qu'un certain nombre d'artisans et de commerçants ne puissent plus rester dans le quartier, ce qui le modifierait considérablement.

Concernant le voeu adopté par le conseil du 10e arrondissement, il représente un premier pas nécessaire à saluer, mais il peut être aussi imprécis, insuffisant. En fait, ce voeu ne va pas fixer le calendrier pour la prise de contact avec la Société immobilière de Normandie, ni la mise en oeuvre par la Ville de Paris des procédures nécessaires pour empêcher la vente de cette société ou des actifs fonciers situés dans Paris en général, en particulier dans le quartier Sainte-Marthe qui nous préoccupe, alors même que celles-ci doivent être engagées de toute urgence compte tenu du niveau record du marché spéculatif auquel notre ville est livrée, a fortiori, en ce qui concerne les fronts de gentrification les plus violents que peut connaître le 10e arrondissement. Il y a donc une mobilisation qu'il faut saluer. Elle est exemplaire de la part des habitants et des artisans. On s'est retrouvé à plusieurs élus au dernier rassemblement,

avec Madame la Maire du 10<sup>e</sup> arrondissement, Mme CORDEBARD. Je pense qu'il y a une volonté déterminée, collective qui s'est dégagée pour être soudés.

L'idée de ce vœu est complémentaire, en disant : il faut que soit organisée, avant la fin de l'année, une rencontre entre les représentants de la Société immobilière de Normandie et la Ville de Paris, afin de négocier les modalités d'acquisition du foncier détenu par cette société dans notre ville et notamment dans le quartier Sainte-Marthe, et que soit organisée, avant les élections de mars 2020, une réunion publique pour faire état de l'avancement du processus engagé par la Municipalité actuelle en faveur de l'acquisition du foncier détenu par la Société immobilière de Normandie dans notre ville et notamment dans le quartier de Sainte-Marthe. L'idée, c'est que l'on puisse vraiment s'appuyer pleinement sur le rapport de force et la mobilisation des habitants.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci, Danielle SIMONNET.

M. Emmanuel GRÉGOIRE pour vous répondre.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint.- Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Merci pour vos deux vœux qui rejoignent les préoccupations de tout l'Exécutif, en particulier de la maire du 10<sup>e</sup> arrondissement. Pour des raisons de subtilités de détails, nous avons souhaité proposer une demande de retrait, avec la proposition d'un vœu de l'Exécutif. Nous partageons les préoccupations et le souhait que vous avez exprimés toutes les deux de protéger les habitants, les commerçants, les artistes et, d'une certaine manière, l'âme si précieuse de ce quartier. Le vœu de l'Exécutif vise à ancrer notre vigilance autour de l'ensemble des adjoints de l'Exécutif qui sont concernés : Ian BROSSAT, Olivia POLSKI, Christophe GIRARD, Frédéric HOCQUARD, et en particulier, vous le savez, la maire du 10<sup>e</sup> arrondissement, Alexandra CORDEBARD.

Le vœu de l'Exécutif reprend l'esprit des deux vœux précédents. Que présente-t-il ? D'abord, l'objectif de préserver l'identité du quartier Sainte-Marthe par le maintien des artistes, artisans, libraires et disquaires qui sont déjà en place, et le soutien à l'installation de nouveaux artisans et artistes dans les locaux vides. Que nous étudions l'ensemble des dispositions à prendre pour garantir le maintien et la bonne occupation des locaux vides, notamment la substitution à l'acheteur de la Société immobilière de Normandie dans le cadre d'une vente de la société, et que soit organisée dans les meilleurs délais une rencontre avec les nouveaux propriétaires et les gérants pour clarifier la situation.

Donc, c'est une proposition de retrait au profit du vœu de l'Exécutif.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci.

Je donne la parole à Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10<sup>e</sup> arrondissement, pour une explication de vote.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, maire du 10<sup>e</sup> arrondissement.- Merci, Monsieur le Maire. Un mot pour dire qu'il s'agit en effet d'un quartier qui a fait l'objet et a bénéficié, dans les années précédentes, de millions d'investissement d'argent public, qui était d'ailleurs autant de la Ville que de l'Etat. Les élus du 10<sup>e</sup> arrondissement se sont, par le passé, ardemment battus pour sauver ce quartier et faire en sorte qu'il puisse conserver son âme, et que ses habitants et artisans puissent rester y vivre. C'est donc un combat collectif que nous avons mené à l'époque. Même si le chemin juridique est fragile, il faut que nous utilisions toute notre énergie pour éviter qu'une spéculation totalement immorale se produise sur ce territoire, puisque ce serait bénéficier d'investissements publics, et ensuite, faire une plus-value très importante dessus, une bascule insupportable. C'est pourquoi, avec l'ensemble des élus de la majorité du conseil du 10<sup>e</sup> arrondissement, nous nous sommes engagés, y compris en revendication et en mobilisation, avec les habitants.

Je remercie mes collègues élus de soutenir ce combat et de voter le vœu de l'Exécutif.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci, Alexandra CORDEBARD.

M. Hervé BÉGUÉ va donner une explication de vote pour son groupe.

**M. Hervé BÉGUÉ.**- Merci, Monsieur le Maire.

Nous considérons qu'il y a urgence à réunir les différents acteurs de ce dossier, notamment les gérants de la Société immobilière de Normandie, et de tenir informés les habitants, riverains, artisans, artistes et commerçants.

Comme mon ami Didier LE RESTE l'a demandé au premier adjoint à la Maire par courrier en date du 4 novembre, il y a lieu, comme la législation le permet, de mandater la SEMAEST pour préempter les locaux commerciaux.-

Nous voterons le voeu de l'Exécutif. Merci.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci, Hervé BÉGUÉ.

Je me tourne vers Joëlle MOREL.

Est-ce que le voeu n° 81 est retiré ? Oui.

Je me tourne vers Danielle SIMONNET.

Est-ce que le voeu n° 82 est retiré ?

**Mme Danielle SIMONNET.**- Je voterai le voeu de l'Exécutif. Je ne retire pas le mien parce qu'en fait, je demande un calendrier précis et il n'y a pas de calendrier.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Très bien.

Le voeu n° 82 est donc maintenu.

Je le mets aux voix, à main levée, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le voeu n° 82 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le voeu n° 82 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le voeu est adopté. (2019, V. 480).